

19 avril 1978 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

DECLARATION DE M. GISCARD D'ESTAING EN CONSEIL DES MINISTRES SUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT BARRE, PALAIS DE L'ELYSEE, 19 AVRIL 1978

LE GOUVERNEMENT `DE M. RAYMOND BARRE` A ETE NOMME EN APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DE LA CONSTITUTION `DE 1958`, ET IL EXERCE NORMALEMENT SES ATTRIBUTIONS `DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE`. IL NE S'AGIT DONC PAS D'INVESTITURE. POUR ACHEVER LE REDRESSEMENT ET POUR CONDUIRE L'IMPORTANT OEUVRE D'ADAPTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE AUX DONNEES DE NOTRE TEMPS, IL EST UTILE QUE LE GOUVERNEMENT SACHE QU'IL PEUT _COMPTER, DANS LES DEUX ASSEMBLEES `ASSEMBLEE_NATIONALE` `SENAT` SUR LE SOUTIEN ACTIF DE LA MAJORITE DES ELUS DU PAYS

-\